REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/133 DU 14 SEPTEMBRE 2018 PORTANT REVOCATION DE CERTAINS MAGISTRATS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats ;

Vu la Loi n°1/007 du 30 Juin 2000 portant Organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature; telle que modifiée à ce jour ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 Avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/098 du 08 août 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

Vu la décision n°46/772 du 14 août 2017 du Conseil Supérieur de la Magistrature portant avis conforme à la proposition de révocation de certains Magistrats ;

Sur proposition du Ministère de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

DECRETE:

Article 1 : Les Magistrats dont les noms suivent sont révoqués :

1. **Les magistrats condamnés définitivement :**

N°	Noms et prénoms	Matricule	Condamnation
1.	NIBAFASHA Janvière	13855640	Condamnée à 5 ans SPP
2.	BUKURU Audace	12853611	Condamné à 5 ans SPP

2. **Les magistrats en disponibilité d'office pour abandon de service :**

N°	Noms et prénoms	Matricule	Situation administrative	Date
1.	BARAMPAHIJE Léandre	20517621 (221 965)	Disponibilité d'office	30/11/2017
2.	BINOBA Ida	14874544 (223.638)	Disponibilité d'office	04/12/2017

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 14 septembre 2018

Pierre NKURUNZIZA.

14.9.2018

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTCTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.